

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NEUTRALISATEUR DE ROUILLE

Référence 75-26

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE, article 31

Date de révision : 18/10/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance/préparation

METAFLUX® NEUTRALISATEUR DE ROUILLE

Utilisation de la préparation : Produit de nettoyage.

Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC
24, rue Joseph Marie Jacquard
F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40
Télécopie : 03 88 67 85 40
E-mail : soditec-metaflux@wanadoo.fr

Numéro d'appel d'urgence/service d'information :

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

 Xi Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la réglementation sur les produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

 Xi Irritant

Phrases R :

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S :

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

Acide citrique	10-25%	Xi	R36	CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1
	<i>Eye Irrit. 2, H319</i>			
Hydroxyde de potassium	≤ 2,5%	C ; Xn	R35-22	CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3
	<i>Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302</i>			
Alcools en C12-14 éthoxylés	≤ 2,5%	Xn ; Xi ; N	R22-41-50	CAS: 68439-50-9 NLP: 500-213-3
	<i>Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302</i>			

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

Agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques : < 5%

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les sujets à l'air frais.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation:

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants avec leurs valeurs limites aux postes de travail à contrôler :

1310-58-3 - hydroxyde de potassium

VME (France)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³
--------------	--

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Équipement de protection individuel:

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains: Porter des gants de protection. En cas de contamination : gants en nitrile (EN 374 ; 0,4 mm; perméation >480min). Temps de pénétration du matériau des gants > 480 min.

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Caractéristique
Point de fusion	0 °C
Point d'ébullition	100 °C
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif
Densité à 20°C	Env. 1,15 g/cm
Masse volumique	1,13 g/ml (20 °C)
Hydrosolubilité	Entièrement miscible
Valeur du pH	Env. 2,0 (20°C)
Autre indication	N'entretient pas la combustion

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'irritation :

- **de la peau :** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

- **des yeux :** Effet fortement corrosif.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

- Corrosif

- L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux : 1 (D) (Classification propre) : peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.

Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets :

Catalogue européen des déchets	
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 01*	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation : Évacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas un article dangereux en transport routier, ferroviaire (ADR/RID), naval (IMDG) et aérien (IATA).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

Phrases R:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INDICATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionné a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.